

Un élève de sixième exclu de son collège pour avoir dénoncé son professeur d'EPS, près de Rouen

Christine Wurtz

4-5 minutes

Leur fils a été exclu du **collège Jacques Brel de Cléon**, il y a tout juste un an ce 9 mars. Les parents du jeune Ibrahim* ont saisi le tribunal administratif de Rouen pour "excès de pouvoir" de la part de la direction de l'établissement. C'est le site **Médiapart** qui révèle cette affaire cette semaine.

En février 2020, Ibrahim et certains de ses camarades se confient à leur professeur de français. Ils affirment avoir vu leur professeur d'E.P.S toucher l'entrejambe d'une camarade de classe lors d'un cours de gymnastique. Le principal du collège déclenche une enquête interne mais ne juge pas nécessaire de faire un signalement au Procureur de la République.

L'enseignant nie tout en bloc. Les enfants sont interrogés par l'infirmière scolaire, puis par le principal, et en présence de l'enseignant mis en cause.

La plupart des élèves se rétractent voire s'excusent, sauf Ibrahim qui maintient ses propos. L'enfant est finalement définitivement exclu du collège à l'issue d'un conseil de discipline pour avoir gribouillé au crayon à papier sur une copie double, une "pétition" contre son professeur de sport intitulée

"Monsieur X. est un pervers" (sic) et que signent quelques élèves. Dans la foulée, l'enseignant porte plainte pour "dénonciation calomnieuse". L'enquête est toujours en cours, indique une source policière.

Les parents d'Ibrahim ont fait appel de la sanction auprès du rectorat, qui a confirmé l'exclusion d'Ibrahim. Le jeune garçon est désormais en cinquième dans un autre établissement. Mais ses parents ont saisi le tribunal administratif de Rouen pour obtenir que cette sanction ne figure pas au dossier scolaire de leur fils, pour ne pas nuire à son orientation. Ils estiment surtout que leur fils a été victime d'une injustice. *"Un enfant doit pouvoir parler librement, il ne doit pas avoir peur de parler, de dire ce qu'il voit et nous, adultes, on doit être capables d'accompagner cette parole"* explique Chérifa, la mère d'Ibrahim. *"Ils ont vu quelque chose et l'équipe pédagogique n'a pas pris les choses à temps. Elle a laissé gangréner cette situation"*.

Ecoutez le témoignage de Chérifa Jaafar, la maman du jeune Ibrahim.

Le principal de l'établissement aurait du faire **un signalement au Procureur**, après le témoignage des enfants, indique l'avocate de la famille. *"Comme tout fonctionnaire, il est tenu à l'article 40 du code de procédure pénale donc il est obligé de signaler au procureur. Ni les infirmiers, ni les professeurs ne sont habilités à mener des enquêtes, ça relève uniquement des pouvoirs de la police et du procureur de la république"* explique Maître Naïri Zadourian. Pourquoi ne l'a t'il pas fait ? Selon le rectorat, cité par Médiapart, les accusations portées par certains élèves ne sont pas fondées. D'après l'avocate, le principal a préféré faire la leçon aux élèves, leur expliquant qu'il s'agissait de graves accusations qui pourraient leur attirer des problèmes. Les parents n'ont été prévenus que tardivement et

lorsqu'ils sont reçus par le principal, *"il nous a bien dit et cette phrase je l'ai toujours dans mon esprit : à tort ou à raison je défendrai le prof"* affirme Karim Jaafar.

Le Procureur de la République, que nous avons sollicité, indique que **"des investigations sont en cours, sans autre commentaire en l'état"**. Mais impossible de savoir si cette enquête porte sur la plainte déposée par l'enseignant ou sur les faits dénoncés par l'enfant. La direction académique de la Seine-Maritime attend le résultat des investigations pour réagir.

Ecoutez le reportage de Christine Wurtz